



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DU PARC FERROVIAIRE
DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

N° 4

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024

Le 19 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 3^{ème} Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Paul CARRERE
- . M. Henri BEDAT
- . Mme Dominique DEGOS
- . Mme Monique LUBIN

Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :

- . M. Laurent CIVEL
- . M. Jean-Pierre POUSSARD
- . M. Patrick POSTIS

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Magali VALIORGUE
- . M. Damien DELAVOIE

Etaient également présents :

- . Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes du Pays Tarusate
- . M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- . M. David LAURENT, Chef de Service de la Direction des transports routiers de Voyageurs, Région Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- . Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 1 du Comité Syndical du 8 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire est voté en prenant en compte la reprise de résultat de l'exercice 2023, telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2023 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2024, qui se décompose comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 7 058,76 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 62 719,65 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 se présentant comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 139 558,76 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 182 719,65 €

- et de préciser que le budget est présenté en M57 et voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE